

Paielements de transfert aux familles avec enfants

Susan Crompton

Dans les années 90, les familles ont tiré de l'emploi et d'autres activités commerciales un revenu réel inférieur à celui réalisé à la fin des années 80. Nombre d'entre elles ont dû compter davantage sur les paiements de transfert : assurance-chômage, aide sociale, crédit d'impôt pour enfants, allocations familiales, etc. Cependant, dans un contexte de restrictions financières, la valeur moyenne des paiements de transfert risque de fléchir et, à moins d'une forte remontée des revenus, un nombre croissant de familles sont susceptibles d'éprouver des difficultés financières.

Dans le présent article, nous examinons deux aspects des paiements de transfert aux familles sans personnes âgées ayant des enfants de moins de 18 ans (voir *Sources des données, définitions et limites*). Nous cherchons à dégager l'évolution des paiements de transfert moyens versés à toutes les familles qui avaient des enfants à charge entre 1980 et 1994, afin de voir si ces paiements répondent aux changements du cycle économique. Nous étudions aussi dans quelle mesure ces paiements aident les familles avec enfants à se hisser au-dessus des seuils de faible revenu (SFR). Toutes les sommes sont exprimées en dollars de 1994.

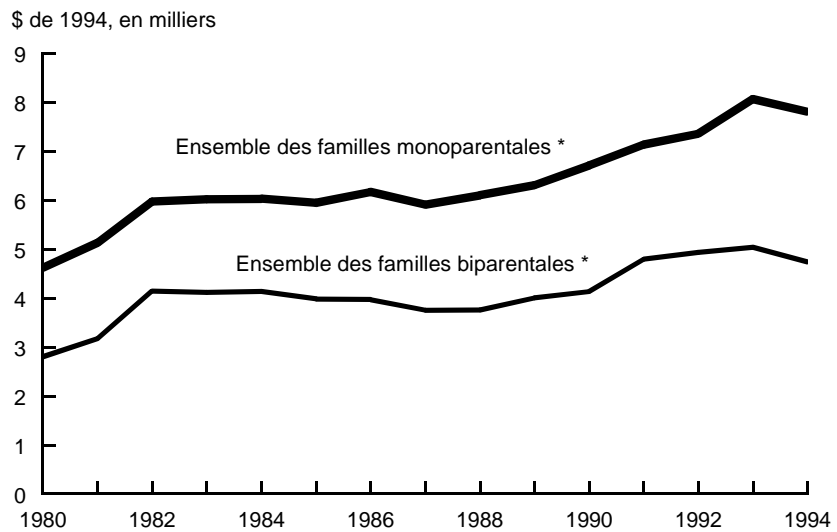
Hausse des paiements de transfert en période de récession

Le rôle principal des paiements de transfert est d'aider les familles en cas de besoin; de fait, les paiements

Susan Crompton était au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Elle est présentement en affectation où on peut communiquer avec elle au (613) 951-0245.

Graphique A

Les paiements de transfert moyens ont augmenté au cours des deux récessions.



Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* Familles sans personnes âgées comptant au moins un enfant de moins de 18 ans.

versés à toutes les familles avec enfants ont monté en flèche au cours des deux récessions des 15 dernières années (graphique A). Pendant la récession de 1981-1982, les paiements de transfert aux familles biparentales ont grimpé de près de 31 %, passant d'une moyenne de 3 200 \$ à 4 200 \$; dans le cas des familles monoparentales, ils ont augmenté de 17 %, pour passer de 5 100 \$ à 6 000 \$³. Puis, ils n'ont recommencé à descendre qu'en 1985, une fois la reprise bien amorcée. Et même pendant l'expansion de la fin des années 80, les paiements de transfert dépassaient d'au moins 30 % leur niveau moyen de 1980, se situant autour de 3 800 \$ pour les familles biparentales et de 6 000 \$ pour les familles monoparentales. Les paiements de transfert sont de-

meurés élevés pour différentes raisons, dont la faiblesse persistante du revenu marchand chez les jeunes familles (Picot et Myles, 1995), la difficulté éprouvée par les travailleurs déplacés à se trouver un nouvel emploi ou un emploi stable, le taux de chômage toujours important et la composition démographique⁴ changeante des familles à faible revenu avec enfants.

Nonobstant la ou les causes, une fois que les paiements de transfert ont augmenté, ils sont demeurés plus élevés qu'avant la récession, non seulement en dollars absolus, mais aussi en pourcentage du revenu familial total. En 1980, les paiements de transfert représentaient 5 % du revenu des familles biparentales et 18 % de celui des familles monoparentales. Trois ans

Sources des données, définitions et limites

Les données qui figurent dans la présente étude sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EFC, effectuée tous les ans en avril ou en mai à titre de supplément à l'EPA mensuelle, recueille des renseignements sur les montants et les sources de revenu de l'année civile précédente, ainsi que sur l'apport du travail (c'est-à-dire le nombre de semaines travaillées dans l'année et si le travail était surtout à temps plein ou à temps partiel). L'EPA recueille des données sur la famille, la situation vis-à-vis de l'activité, l'activité économique, la profession, la scolarité, etc.

Famille : dans le présent article, il s'agit de la famille économique, c'est-à-dire deux personnes et plus vivant sous le même toit, apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions de fait) ou par l'adoption.

Famille sans personnes âgées : famille dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans. La plupart sont des familles biparentales ou monoparentales comptant au moins un enfant de moins de 18 ans (fait également référence à un enfant à charge). Cette catégorie englobe aussi les couples mariés sans enfants, les couples mariés habitant avec d'autres personnes apparentées (le plus souvent, des enfants âgés de plus de 18 ans) et d'autres groupes familiaux (p. ex. des frères et soeurs vivant sous le même toit).

Famille biparentale : couple époux-épouse ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Famille monoparentale : parent seul vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Revenu marchand : le revenu provenant de sources commerciales, notamment les gains (revenu d'emploi), les revenus de placement, les pensions de retraite, les rentes et d'autres revenus monétaires.

Transferts du gouvernement : les allocations familiales¹, la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec², les prestations d'assurance-chômage, le crédit d'impôt pour enfants, le crédit d'impôt provincial remboursable, le crédit pour taxe sur les produits et services, l'aide sociale et d'autres paiements de transfert.

Revenu familial : la somme du revenu marchand et des transferts reçus du gouvernement par tous les membres de la famille. Toutes les sommes sont exprimées en dollars de 1994 et sont arrondies à la centaine près.

Seuils de faible revenu (SFR) : un indicateur du faible revenu utilisé par Statistique Canada et fondé sur la proportion du revenu familial consacrée aux besoins essentiels : l'alimentation, le logement et l'habillement. Sont ici utilisés les SFR tirés de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992; ainsi, les personnes ou les familles à faible revenu sont celles qui consacrent plus de 54,7 % de leur revenu aux besoins essentiels. Le montant réel des SFR varie en fonction de la taille de la famille et de la région de résidence; par exem-

ple, une famille de trois personnes dans une agglomération urbaine de 500 000 habitants ou plus est considérée comme ayant un faible revenu si le total de ce dernier est inférieur à 25 668 \$; par contre, une famille de quatre personnes en zone rurale est dite à faible revenu si elle reçoit moins de 21 472 \$. (Pour plus de renseignements, voir Statistique Canada, 1995.)

Famille à faible revenu : famille dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu, déterminé en fonction de la taille de la famille et de la région de résidence.

Écart moyen par rapport au faible revenu : moyenne des différences entre le revenu des familles à faible revenu et le SFR de leur catégorie de famille respective, pour l'ensemble des familles dont les revenus sont inférieurs au SFR de leur catégorie.

Limites

Les seuils de faible revenu utilisés ici n'ont pas été ajustés pour tenir compte du fait que les dépenses des gens seraient différentes sans les transferts du gouvernement. Les SFR corrigés en fonction de l'absence de transferts du gouvernement pourraient être inférieurs ou supérieurs aux SFR actuels. Ne sachant pas quel effet l'absence de transferts aurait sur le comportement des gens, il est impossible de dire si les résultats de la présente étude sous-estiment ou surestiment le nombre de familles qui se trouveraient sous les seuils de faible revenu parce qu'elles ne recevraient pas de transferts du gouvernement.

plus tard, au lendemain d'une profonde récession, ces paiements représentaient respectivement 7 % et 25 %. Tout au long de la période d'expansion économique (de 1984 à 1989), les transferts du gouvernement ont constitué au moins 6 % (familles biparentales) et 22 % (familles monoparentales) du revenu familial (annexe A).

Au début de la récession de 1990-1992, les paiements de transfert ont augmenté rapidement une fois de plus. De 1990 à 1993, les transferts moyens aux familles biparentales ont bondi de 22 %, pour atteindre 5 000 \$; les paiements aux familles monoparentales ont grimpé à 8 100 \$, en hausse de 20 %. En 1994, la situation économique générale s'est améliorée : les

revenus marchands ont progressé modérément, soit de 3 % pour les familles biparentales et de 6 % pour les familles monoparentales. Du coup, la valeur moyenne des paiements de transfert a diminué par rapport aux sommets de 1993; elle a glissé à 4 700 \$ pour les familles biparentales et à 7 800 \$ pour les familles monoparentales.

Les transferts réduisent le nombre de familles à faible revenu

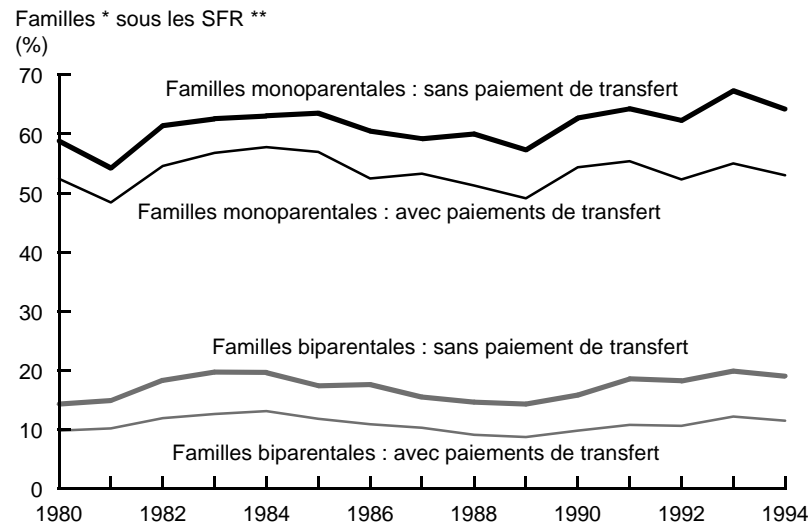
Pour la plupart des familles, les paiements de transfert constituent un petit supplément, mais bien apprécié, au revenu marchand de la famille; pour d'autres, il s'agit d'une source de revenu essentielle. Essentielle jusqu'à quel point? De 1980 à 1994, 11 % des familles biparentales, en moyenne, avaient des revenus inférieurs aux SFR; sans les paiements de transfert, cette proportion aurait été de 17 %. En d'autres termes, les paiements de transfert réduisent du tiers le nombre de familles biparentales à faible revenu. L'incidence sur les familles monoparentales n'était pas aussi marquée : environ 54 % avaient un revenu inférieur aux SFR, contre 62 % n'eût été des paiements de transfert. Dans ce cas, les paiements de transfert réduisent de plus d'un dixième le nombre de familles monoparentales à faible revenu (graphique B).

L'aide considérable (et croissante) qu'apportent les paiements de transfert était nécessaire pour de nombreuses familles à faible revenu, car leur revenu moyen tiré de l'emploi et d'autres activités commerciales n'a à peu près pas augmenté pendant la plus grande partie de la période⁵. Au cours de la reprise qui a suivi la récession de 1981-1982, les revenus marchands des familles biparentales à faible revenu ont fluctué en dents de scie entre 1984 et 1989 pour atteindre 11 900 \$, constituant ainsi une baisse de plus de 2 %. Entre-temps, les paiements de transfert ont augmenté de 9 %; en 1989, les transferts aux familles biparentales à faible revenu représentaient 38 % de leur revenu total, en regard de 35 % en 1984 (graphique C).

La tendance chez les familles monoparentales à faible revenu a été la même : leur revenu marchand moyen a diminué de 3 % entre 1984

Graphique B

Les transferts gouvernementaux réduisent l'incidence des familles à faible revenu.



Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* Familles sans personnes âgées comptant au moins un enfant de moins de 18 ans.

** Seuils de faible revenu.

et 1989 (pour atteindre 4 900 \$). Comme on pouvait s'y attendre, les paiements de transfert ont augmenté d'environ 12 %; en 1989, au plus fort de la période d'expansion économique, 65 % du revenu des familles monoparentales à faible revenu provenait des transferts du gouvernement, comparativement à 61 % en 1984 (graphique D).

Étant déjà grandement dépendantes des paiements de transfert, les familles à faible revenu ont été durement touchées par la récession de 1990-1992. Entre 1990 et 1993, le revenu marchand moyen des familles biparentales dont le revenu était inférieur aux SFR a baissé de 18 % (pour atteindre 10 300 \$), tandis que les paiements de transfert ont bondi de 39 % (pour passer à 9 400 \$). Le revenu marchand des familles monoparentales à faible revenu a chuté de 20 % les deux premières années de la récession (atteignant 3 800 \$ en 1992), puis il a commencé à remonter; entre-

temps, la valeur moyenne des paiements de transfert versés à ces familles a grimpé de 15 %, pour atteindre 10 300 \$ en 1993. En 1994, une fois la reprise établie, le revenu marchand des familles biparentales à faible revenu a légèrement augmenté, et les paiements de transfert ont diminué en conséquence. Les familles monoparentales à faible revenu ont vécu le contraire : leur revenu marchand a baissé de 16 %, tandis que les paiements de transfert ont augmenté de seulement 1 % (annexe B).

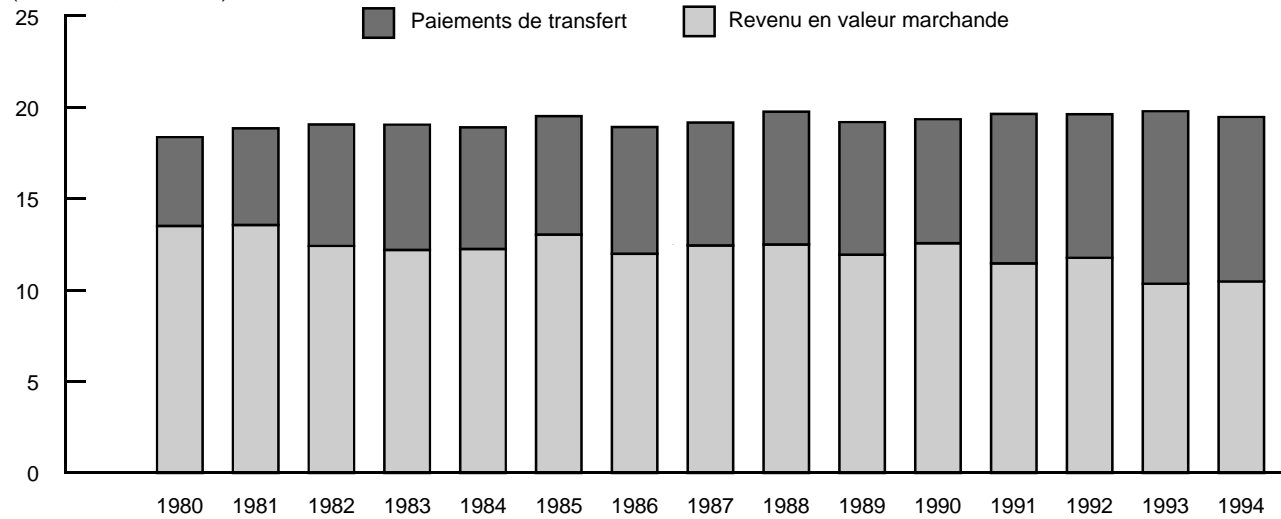
L'écart moyen par rapport au faible revenu : à peu près constant pendant 15 ans

À quel point les paiements de transfert aident-ils les familles à faible revenu? Certes, les paiements de transfert ont réussi à ramener une grande proportion de familles au-dessus des SFR. Mais d'autres sont demeurées considérablement sous

Graphique C

Les familles * biparentales à faible revenu dépendent grandement des paiements de transfert.

Revenu familial moyen
(\$ de 1994, en milliers)



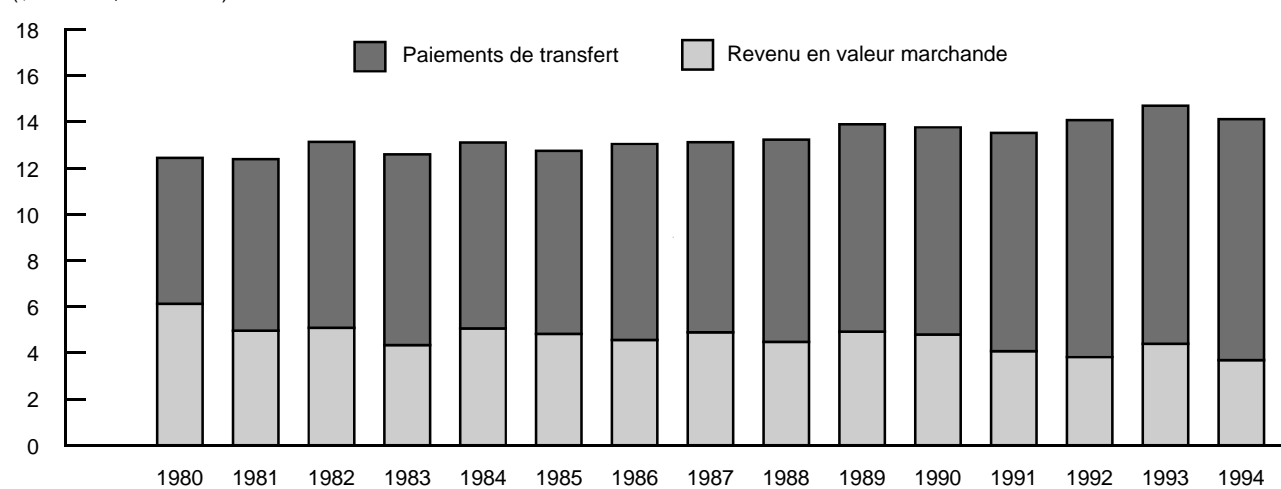
Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* Familles sans personnes âgées comptant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Graphique D

Les paiements de transfert sont la principale source de revenu des familles monoparentales à faible revenu *.

Revenu familial moyen
(\$ de 1994, en milliers)



Source : Enquête sur les finances des consommateurs

* Familles sans personnes âgées comptant au moins un enfant de moins de 18 ans.

ces seuils. En 1994, le revenu familial moyen (transferts compris) des familles biparentales à faible revenu était de 19 500 \$, soit près de 9 000 \$ sous les SFR. Cet écart par rapport au faible revenu était un peu plus élevé que son niveau habituel au cours de la plupart des années précédentes, alors qu'il se situait entre 7 800 \$ et 8 700 \$. Par contre, l'écart pour les familles monoparentales à faible revenu était un peu plus faible que d'habitude en 1994. Le revenu familial total se chiffrait en moyenne à 14 100 \$ cette année-là, ce qui laisse un écart de 8 200 \$; pendant la plupart des 15 années précédentes, cet écart a fluctué entre 7 900 \$ et 9 700 \$.

Résumé

La valeur des paiements de transfert de toutes les familles comptant des enfants de moins de 18 ans a augmenté régulièrement au cours des 15 dernières années. De 1980 à 1994, les paiements de transfert versés aux familles biparentales et monoparentales ont progressé de 69 %, c'est-à-dire de 1 900 \$ dans le cas des familles biparentales et de 3 200 \$ dans le cas des familles monoparentales. En 1994, les paiements de transfert représentaient 8 % du revenu familial total des familles biparentales, par rapport à 5 % en 1980, et 31 % de celui des familles monoparentales, en regard de 18 %.

Les récentes compressions effectuées dans les programmes publics comme l'aide sociale et l'assurance-chômage (en bonne

partie en 1995) ne se reflètent pas dans les données présentées ici. Mais il ressort que les paiements de transfert occupent une place de plus en plus importante dans la vie des familles à faible revenu. Tout au long de cette période d'étude, environ le tiers des familles biparentales et le dixième des familles monoparentales dont le revenu marchand était faible ont eu besoin d'aide pour se hisser au-dessus des SFR. Pour les familles demeurées au-dessous des SFR, les paiements de transfert ont été une nécessité, représentant au moins 33 % du revenu des familles biparentales et plus de 61 % de celui des familles monoparentales depuis 1982. Cependant, malgré la progression soutenue de la valeur moyenne de ces paiements aux familles à faible revenu, l'écart moyen du faible revenu est demeuré plutôt constant. □

Notes

1 Certains transferts ont été combinés avec d'autres, et leur nom a été revu depuis le début de la période d'étude. Par exemple, les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et l'exemption fiscale pour les enfants à charge sont maintenant connus sous le même nom, c'est-à-dire la prestation fiscale pour enfants.

2 Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) ne constituent pas à strictement parler des paiements de transfert parce qu'il s'agit de régimes contributifs. Dans le même ordre d'idée, les prestations d'assurance-chômage ne sont versées que si le prestataire a cotisé au régime. Mais l'Enquête sur les finances des consommateurs les considère comme des paiements de transfert parce qu'elles proviennent de l'État. Dans la pré-

sente étude des familles sans personnes âgées comptant des enfants de moins de 18 ans, le montant des prestations du RPC/RRQ devrait être négligeable, à moins qu'un membre de la famille ne reçoive une pension d'invalidité, pour laquelle l'âge n'est pas une condition.

3 Les familles monoparentales – dont environ 85 % ont une femme comme chef – dépendent beaucoup plus des paiements de transfert que les familles biparentales, car leurs revenus provenant de l'emploi et d'autres activités commerciales sont nettement plus faibles. De 1980 à 1994, le revenu marchand moyen des familles monoparentales n'a jamais dépassé 22 100 \$ (1981), tandis que celui des familles biparentales n'est jamais descendu sous les 52 000 \$ (1983).

4 Dans une proportion croissante de familles à faible revenu – passant de 20 % en 1980 à 44 % en 1994 –, la personne de référence pour la famille était âgée de moins de 24 ans; or, le taux de chômage est particulièrement élevé dans ce groupe d'âge.

5 En 1993, seulement 65 % des familles à faible revenu comptaient au moins un membre détenant un emploi à un moment de l'année; plus de la moitié (53 %) des emplois étaient à temps partiel. Par conséquent, les familles à faible revenu avaient moins que la moitié du volume de travail des familles ayant un revenu supérieur aux SFR : 34 semaines en équivalent à temps plein, comparativement à 77 semaines (Crompton, 1995).

Documents consultés

CROMPTON, S. «Travail et faible revenu» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPB au catalogue, vol. 7, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, Été 1995, p. 14-17.

PICOT, G. et J. MYLES. *Transferts sociaux, variations dans la structure familiale et faible revenu chez les enfants*, n° 11F0019MPF au catalogue, n° 82, Statistique Canada, Ottawa, 1995.

STATISTIQUE CANADA. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1994*, n° 13-207-XPB au catalogue, Ottawa, 1995.

Annexe A**Données sur le revenu des familles sans personnes âgées**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	\$							
Familles sans personnes âgées *								
Revenu marchand moyen	53 400	52 500	49 900	49 500	49 100	50 700	51 900	53 000
Paiements de transfert moyens	2 700	3 000	3 900	3 900	4 000	3 900	3 900	3 700
Revenu total moyen	56 200	55 500	53 800	53 500	53 100	54 600	55 800	56 700
Transferts en pourcentage du revenu total	4,9	5,4	7,3	7,4	7,5	7,1	7,0	6,6
Familles biparentales								
Revenu marchand moyen	55 700	54 500	52 200	52 000	52 300	54 100	55 300	56 900
Paiements de transfert moyens	2 800	3 200	4 200	4 100	4 100	4 000	4 000	3 800
Revenu total moyen	58 500	57 700	56 400	56 200	56 400	58 100	59 300	60 600
Transferts en pourcentage du revenu total	4,8	5,5	7,4	7,3	7,3	6,9	6,7	6,2
Familles monoparentales								
Revenu marchand moyen	21 400	22 100	18 900	17 900	19 000	18 800	19 000	20 400
Paiements de transfert moyens	4 600	5 100	6 000	6 000	6 000	6 000	6 200	5 900
Revenu total moyen	26 000	27 200	24 900	23 900	25 000	24 800	25 200	26 300
Transferts en pourcentage du revenu total	17,8	18,8	24,0	25,2	24,2	24,0	24,5	22,5
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	
	\$							
Familles sans personnes âgées *								
Revenu marchand moyen	54 300	55 200	54 000	52 100	51 800	50 200	51 800	
Paiements de transfert moyens	3 700	3 900	4 200	4 800	5 000	5 100	4 900	
Revenu total moyen	58 000	59 100	58 200	56 900	56 800	55 400	56 600	
Transferts en pourcentage du revenu total	6,4	6,7	7,2	8,4	8,8	9,3	8,6	
Familles biparentales								
Revenu marchand moyen	58 000	59 600	58 200	56 000	56 300	54 800	56 400	
Paiements de transfert moyens	3 800	4 000	4 100	4 800	4 900	5 000	4 700	
Revenu total moyen	61 800	63 600	62 300	60 800	61 300	59 800	61 100	
Transferts en pourcentage du revenu total	6,1	6,3	6,7	7,9	8,1	8,4	7,8	
Familles monoparentales								
Revenu marchand moyen	19 900	21 800	19 500	17 700	18 800	16 700	17 800	
Paiements de transfert moyens	6 100	6 300	6 700	7 100	7 400	8 100	7 800	
Revenu total moyen	26 000	28 100	26 200	24 900	26 200	24 800	25 600	
Transferts en pourcentage du revenu total	23,5	22,4	25,7	28,7	28,1	32,5	30,5	

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Nota : Les sommes sont exprimées en dollars de 1994 et sont arrondies à la centaine près.

* Comprend les familles biparentales et monoparentales comptant des enfants célibataires de moins de 18 ans, les couples mariés sans enfants, les couples mariés vivant avec d'autres personnes apparentées et toutes les autres familles ayant une personne de référence de moins de 65 ans.

Annexe B
Données sur le revenu des familles sans personnes âgées dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
	\$							
Familles sans personnes âgées *								
Revenu marchand moyen	9 600	9 800	8 900	8 800	8 700	9 100	8 400	8 800
Paiements de transfert moyens	5 400	5 700	6 800	6 800	6 700	6 600	7 100	6 800
Revenu total moyen	15 000	15 500	15 700	15 500	15 500	15 700	15 500	15 600
Écart moyen par rapport au faible revenu	8 300	8 400	8 100	8 500	8 400	8 200	8 000	8 100
Familles biparentales								
Revenu marchand moyen	13 500	13 600	12 400	12 200	12 300	13 000	12 000	12 400
Paiements de transfert moyens	4 900	5 300	6 600	6 900	6 700	6 500	6 900	6 700
Revenu total moyen	18 400	18 900	19 100	19 000	18 900	19 500	18 900	19 200
Écart moyen par rapport au faible revenu	8 400	8 600	8 200	8 700	8 700	8 100	8 400	8 600
Familles monoparentales								
Revenu marchand moyen	6 100	5 000	5 100	4 300	5 100	4 800	4 600	4 900
Paiements de transfert moyens	6 300	7 400	8 100	8 300	8 000	7 900	8 500	8 200
Revenu total moyen	12 400	12 400	13 100	12 600	13 100	12 700	13 000	13 100
Écart moyen par rapport au faible revenu	9 400	9 700	9 100	9 600	9 400	9 600	9 000	8 900
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	
	\$							
Familles sans personnes âgées *								
Revenu marchand moyen	8 100	8 100	8 200	7 500	7 300	7 200	7 100	
Paiements de transfert moyens	7 500	7 500	7 400	8 200	8 500	8 900	8 800	
Revenu total moyen	15 600	15 600	15 600	15 600	15 800	16 100	15 900	
Écart moyen par rapport au faible revenu	7 700	7 700	8 000	8 100	7 900	7 700	8 000	
Familles biparentales								
Revenu marchand moyen	12 500	11 900	12 600	11 500	11 800	10 300	10 500	
Paiements de transfert moyens	7 300	7 300	6 800	8 200	7 800	9 400	9 000	
Revenu total moyen	19 800	19 200	19 300	19 600	19 600	19 800	19 500	
Écart moyen par rapport au faible revenu	7 800	8 200	8 600	8 400	8 500	8 400	8 900	
Familles monoparentales								
Revenu marchand moyen	4 500	4 900	4 800	4 100	3 800	4 400	3 700	
Paiements de transfert moyens	8 800	9 000	9 000	9 400	10 300	10 300	10 400	
Revenu total moyen	13 200	13 900	13 800	13 500	14 100	14 700	14 100	
Écart moyen par rapport au faible revenu	8 700	8 000	8 400	8 900	8 300	7 900	8 200	

Source : Enquête sur les finances des consommateurs

Nota : Les sommes sont exprimées en dollars de 1994 et sont arrondies à la centaine près.

* Comprend les familles biparentales et monoparentales comptant des enfants célibataires de moins de 18 ans, les couples mariés sans enfants, les couples mariés vivant avec d'autres personnes apparentées et toutes les autres familles ayant une personne de référence de moins de 65 ans.